

Nous avons demandé avec le Président de la CACPL, David Lisnard, le report de la commission consultative de l'environnement de ce jour mais vous avez souhaité, Madame la Sous-Préfète, la maintenir au regard notamment des obligations d'information des élus et associations et de régularité de formation de cette commission en soulignant qu'elle permettrait en toute logique d'évoquer l'expérimentation pour une trajectoire Nord-Ouest.

C'est pourquoi en préambule de mon propos je tenais à apporter quelques éléments pour la bonne compréhension de notre démarche.

D'une part il convient de réaffirmer le fait que la CAPG et la CACPL travaillent ensemble et en parfaite phase sur la question de l'aéroport et des nuisances aériennes.

En tant que Président du SCOT Ouest j'ai pu mesurer notamment lors de l'enquête publique de mon document cet été combien les nuisances liées à la présence de cet aéroport sur le territoire cristallisaient les inquiétudes de la population et des associations.

Il faut donc que nous travaillions avant tout sur les possibilités de limiter et réguler son trafic soit en nombre soit sur des périodes très limitées. Cela doit rester notre priorité.

Toutefois ,et pour évoquer maintenant l'expérimentation en cours pour la trajectoire Nord-Ouest , je tenais à le souligner de nouveau j'ai été très surpris et le mot est « faible » de constater que ce sujet était inscrit à l'ordre du jour de cette commission en faisant état d'un retour sur les essais effectués en septembre dernier !!!

Lors de la réunion que vous avez organisée le 07 juillet dernier, Madame la Sous-Préfète en présence des services de l'aéroport et de la DGAC je vous avais fait part de mon étonnement et de mes inquiétudes quant au travail mené par la DGAC sur une nouvelle trajectoire Nord-Ouest permettant ainsi de soulager le survol des zones de Cannes, Le Cannet ,Mougins et de Mouans-Sartoux.

Comme je viens de le dire si je comprends la nécessité urgente et évidente de travailler sur la préservation de notre qualité du cadre de vie et sur la préservation de notre environnement, je ne pourrai admettre que cette réflexion nous amène à reporter le problème sur les communes de l'ouest comme Grasse, Peymeinade ou encore Auribeau.

Une future trajectoire nord-ouest qui impacterait « en complément », la seconde moitié de notre territoire de l'ouest des Alpes Maritimes , alors que celui-ci est préservé à ce jour des nuisances de l'aéroport. C'est impensable pour nous maires concernés

J'avais donc souhaité pouvoir rapidement avoir des réponses concrètes et précises de la part des services de l'aéroport et de la DGAC sur les mesures envisagées pour réduire ces nuisances en constante augmentation et me rassurer sur les autres alternatives qui pourraient être envisagées par les services de l'aviation civile.

Or a aucun moment entre début juillet et aujourd'hui les services de l'aéroport ou de la DGAC n'ont pris la peine de se rapprocher des élus du territoire afin de les informer et de les associer aux démarches entreprises, on pourrait même penser que cette absence de transparence et de concertation pouvait être volontaire. Par ailleurs je me demande ou est

la transparence et l'objectivité dans des tests et des études réalisés par la DGAC pour le compte de l'aéroport .

C'est pourquoi avant même de parler d'études d'impact , d'étude comparative il convient de s'assurer Madame la Sous-Préfète de l'objectivité de l'ensemble de ces études et de rappeler à la DGAC et à l'aéroport qu'il en est fini de travailler seuls dans leur coin et que les élus doivent être associés et présents à chaque étape .

Nous avons été élus par la population pour défendre notre territoire et lui préserver ce cadre de vie qui fait sa richesse , nous nous devons de ne pas l'oublier et rester à la manœuvre .